

DOCUMENT N° 92

Résolution sur l'Université de l'océan Indien

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie réunie à Yaoundé du 6 au 8 juillet 2000,

sur proposition de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles,

CONSCIENTE des enjeux d'une formation universitaire de haut niveau pour les pays membres de la Commission de l'océan Indien (Comores, Madagascar, Maurice, France/Réunion et Seychelles),

CONSCIENTE de la nécessité de soutenir des programmes de recherche adaptés aux besoins régionaux,

CONSIDÉRANT que de telles initiatives doivent être encouragées par la communauté francophone,

CONSIDÉRANT que l'Université de l'océan Indien constitue un facteur d'enrichissement mutuel par l'échange d'expériences et le dialogue des cultures,

SE FÉLICITE de l'initiative prise par la Commission de l'océan Indien et de l'aide apportée par l'Union européenne à ce projet,

APPROUVE la définition par l'Université de l'Océan indien des thèmes prioritaires de formation et de recherche que sont l'environnement, la gestion des entreprises et les technologies nouvelles,

RECOMMANDE aux Chefs d'État et de Gouvernement de la Francophonie d'accorder une attention prioritaire à ce programme de coopération universitaire susceptible de constituer un précédent,

RECOMMANDE aux pays membres de l'espace francophone de prendre toutes mesures susceptibles de consolider cette initiative et notamment d'allouer des aides dans le cadre de leur coopération bilatérale ou multilatérale pour l'allocation de bourses et de favoriser l'accueil de stagiaires dans leurs propres institutions universitaires ou leurs entreprises lorsque celles-ci sont en mesure d'enrichir et de valoriser les formations dispensées dans l'Université de l'océan Indien ou les recherches qui y sont menées,

DEMANDE, au vu des objectifs et des premiers bilans, à la Commission de l'océan Indien et aux pays membres ainsi qu'aux pays et aux Institutions ayant apporté leur aide ou susceptibles de le faire, de favoriser la transformation de ce programme actuellement en phase d'expérimentation en une institution pérenne,

SOUHAITE la création d'un fonds spécifique et d'une cellule de coordination des bailleurs de fonds afin d'assurer dans la durée à la nouvelle institution les moyens nécessaires à ses objectifs,

SOUHAITE la mise en place d'une structure permanente de concertation entre les Instances de la Francophonie et celles de la Commission de l'Océan indien dans le cadre de la Convention signée à Saint-Denis de la Réunion le 3 décembre 1999,

INVITE l'Agence universitaire de la Francophonie et ses partenaires au sein de ce réseau à poursuivre leur coopération avec l'Université de l'océan Indien,

SOUHAITE la création d'un fonds destiné au financement d'actions communes aux réseaux de l'Agence universitaire de la Francophonie et de l'Université de l'océan Indien.